



## **Forum de la Société Civile Euro-Africaine**

**Lisbonne, 15 a 17 de Novembre de 2007**

**Recommandations des Ateliers**

**du**

**Forum de la Société Civile Euro-Africaine**

# Le Partenariat Stratégique Afrique-UE

## Une stratégie conjointe Afrique-UE

### Recommandations des ateliers

#### ATELIER 1: ÉCONOMIE, COMMERCE ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Les représentants des OSC africaines et européennes concernés par l'impact du commerce et de l'investissement sur les populations pauvres, se sont rencontrés à Lisbonne du 15 au 17 novembre 2007, pour repenser leur rôle dans la mise en place d'un partenariat centré sur les populations d'Afrique et d'Europe.

#### Le Contexte

Le sommet des Chefs d'Etat sur la stratégie conjointe de l'Afrique-UE qui se tiendra en Décembre, ainsi que les négociations en cours sur les Accords de libre-échange (Accords de partenariat Économique) représentent une importante opportunité d'influence des OSC, pour demander une responsabilisation des gouvernements sur l'ensemble du processus.

Le projet de texte actuel présenté à la réunion ministérielle de Troïka de l'Afrique-UE du 31 octobre représente une fiction politique, manquant une vraie vision / projet pour les deux continents

Certains principes centraux de l'Accord de COTONOU, ayant une valeur légale obligatoire, ne sont pas mentionnés dans cette stratégie.

Nous notons avec inquiétude que plusieurs instruments liés à l'Aide, au Commerce et à l'Investissement sont en phase de négociation et que ceux-ci seront conclus en dehors du cadre de la stratégie conjointe de l'Afrique-UE.

Ces nouveaux accords n'incluent pas dans le droits des personnes notamment en ce qui concerne les droits environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

Ainsi, les investissements des industries extractives, entraîne un déplacement des populations, causant non seulement une perte de souveraineté sur les ressources locales mais aussi une perte de vies, situation aggravé par le fait queles gouvernements africains concernés ont une emprise limitée sur les compagnies étrangères responsables.

Compte tenu de ces observations, nous émettons les recommandations suivantes :

- Les FTA ne devraient pas être vus comme des instruments destinés a favoriser l'intégration ou le développement soutenable en Afrique. La stratégie conjointe devrait investir sur deux niveaux différents et complémentaires de l'intégration spécifiquement en ce qui concerne l'intégration

continentale par l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales, tout en respectant les initiatives locales.

- Étant donné l'impact des APE sur le futur de l'Afrique, nous suggérons l'adoption de politiques publiques favorisant le Droit à l'Alimentation et la Souveraineté Alimentaire. L'Afrique doit avoir la capacité de défendre ses droits, par exemple, contre les produits subventionnés en provenance d'Europe, utilisant pour ce faire des instruments juridiques appropriés.
- Les OSC doivent repenser des concepts comme partenariat: identifier, par l'étude de pratiques concrètes, les sources et cas d'inégalité et explorer la mise en place d'indicateurs de partenariat « égal ».
- La stratégie n'inclut aucune action de l'UE en ce qui concerne la cohérence des politiques,. Celle-ci doit appliquer le principe de cohérence des politiques de développement.
- L'AIDE pour le Commerce ne devrait pas être employée comme une conditionnalité de l'aide au développement et ne représente pas une logique saine pour l'aide au développement.
- Les investissements doivent être conçus comme un soutien aux initiatives de développement durable d'où la nécessité d'appliquer et respecter les critères de transparence dans leur mise en place et leur gestion. Les investissements ne doivent pas être une cause de déplacement des personnes, encore moins générer des pertes de vies.

### **Le rôle des OSC / ONG**

Si les accords APE sont conclus et signés, les OSC doivent assurer un contrôle de leur mise en place, analysant par ailleurs leur éventuel impact négatif, et exigeant systématiquement à l'UE des preuves de leur impact positif soutenable sur la vie des populations concernées.

De plus, les OSC doivent surveiller le large éventail des relations globales envisagées et garantir que la Stratégie soit pro-pauvre, responsabiliser les gouvernements quant à la mise en place réels de ces deux principes clés: participation et réduction de la pauvreté. , Les OSC en Afrique et en Europe doivent s'engager à observer et défier les inégalités par le partage structuré d'information.

## **ATELIER 2: GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**

### **L'Analyse du Contexte**

1. L'aide devrait être entendue comme coopération et non seulement comme l'affaire d'une petite administration spécialisée. Coopération signifie inclure l'aide dans une relation permettant aux deux sociétés une ouverture internationale, un échange d'informations sur les réalités qui sont vécues dans les différents pays -, et que cette relation/coopération établisse une « globalisation » de la solidarité.
2. La gouvernance de l'aide est basée sur le rapport « donateurs - gouvernements du sud ». Il faut analyser les relations de pouvoir et de responsabilité entre ces deux ensembles de partenaires et Analyser l'évolution de ces relations de pouvoir. La Déclaration de Paris semble vouloir donner plus

de pouvoir aux gouvernements du Sud. Mais en réalité, elle a renforcé le groupe des donateurs et le leadership de la Banque Mondiale, et a eu pour conséquence un vrai affaiblissement des gouvernements du sud, qui ont perdu leur espace de manœuvre. Il est donc nécessaire d'évaluer l'impact de la Déclaration de Paris et de reconsidérer sa logique.

3. L'aide devrait être l'objet d'un contrat au lieu d'être une conditionnalité imposée. Celle-ci doit de plus garantir qu'une attention soit véritablement portée sur certains éléments centraux tels que:
  - Le respect des Traités internationaux (en particulier ceux traitant des Droits) ;
  - La participation des bénéficiaires et des OSC, qui devront être non seulement informés mais aussi associés à la conception des projets et engagés dans leur exécution ;
  - Standardiser les rapports liés à la gestion des fonds et l'exécution des activités
4. Les procédures établies doivent refléter une confiance des deux parties l'une envers l'autre. D'autre part, il faut simplifier les conditions liées à la mise en place des processus d'aide, qui souffrent bien d'une bureaucratie excessive. L'évaluation finale doit permettre l'évaluation des résultats et la qualité de gestion des fonds. L'adoption de ces principes doit aller de pair avec un processus de responsabilisation des acteurs du Nord et du Sud.

### Recommandations aux décideurs politiques

1. **Partenariat.** Bien que la stratégie conjointe de l'UE-Afrique déclare un partenariat entre égaux, il s'agit en réalité d'un partenariat d'acteurs ayant un statut égal, mais pas une égalité de pouvoir. Cette relation doit donc aspirer à créer une égalité de pouvoir.
2. **Gouvernance politique.** En conséquence, la gouvernance doit devenir une responsabilité mutuelle. *Par exemple. Droits de l'Homme en Afrique - Droits des Migrants en Europe.*

Les droits de l'homme (droits politiques, civils, socio-économiques et culturels), l'État de droit, la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité mutuelle doivent être au cœur de la Stratégie. Les gouvernements européens et africains doivent honorer, dans tant les politiques et actions prises au niveau interne qu'international, les engagements pris dans les contextes des divers traités continentaux et internationaux.

L'élimination de ces droits dans le contexte des politiques de lutte contre le terrorisme est un exemple clair de la façon dont les institutions et les instruments africains et européens ont manqué à leurs engagements. *Les institutions et les instruments africains et européens ont trop souvent manqué aux engagements pris sous leur mandat et manquant d'une réelle volonté politique de les mettre en œuvre.*

3. « **Delivery** ». Les instruments actuels et le développement des nouveaux instruments et institutions africaines (*par exemple, développement d'un instrument pour l'intervention civile dans les conflits*) doivent être soutenus et renforcés. Ayant pour principe de base celui de la représentation et de participation, la société civile doit participer dans tous les aspects de conception, mise en place et contrôle de ces institutions et y compris en ce qui concerne les systèmes de « accountability » citoyenne. L'opérationnalisation de la stratégie doit donc inclure des moyens adéquats ainsi que des règles claires permettant cette participation de la société civile.
  
4. **Participation**. Le processus de prise de décision et l'élaboration des politiques, que ce soit en Europe ou Afrique, doivent être basées sur les principes de la représentation et de la participation à tous les niveaux. Une attention spéciale devrait être accordée au renforcement des capacités et à la participation des femmes.

### Recommandations à la Société Civile

Le succès de la stratégie Europe-Afrique dépend de la participation de la société civile dans le processus global, qui devra donc être l'un des critères de bonne gouvernance. Les OSC doivent participer et des ressources suffisantes doivent être destinées à cet effet.

1. **Gouvernance et responsabilité** devraient aussi être renforcées au sein des ONG et être basées sur un principe de co-responsabilité.
  - a. Les questions du déséquilibre de pouvoir et de ressources entre les ONG du Nord et du Sud doivent être adressées;
  - b. Il est nécessaire de favoriser la transparence et la responsabilité entre les ONG du Nord et du Sud de sur la base de réciprocité.
  - c. Les ONG du nord et du Sud devront faciliter l'accès à leurs stratégies, programmes et comptabilité aux autres. Les ONG du Nord et du Sud ne devront pas parler au nom des ONG du Sud et du Nord respectivement, mais assumer un rôle de facilitateurs, de part leur facilité d'accès et capacité d'influence auprès de leurs gouvernements.
  - d. Les ONG devraient encourager l'utilisation de mécanismes créatifs et innovateurs qui facilitent leur participation.
  
2. **La Communication** joue un rôle central dans la gouvernance. Ainsi:
  - a. Les ONG devraient avoir jouer un rôle important dans l'accès à l'information, « traduisant » les différents jargons, facilitant le dialogue entre les groupes, afin de permettre la participation de tous les acteurs;
  - b. Les ONG, dans le nord et le sud, devraient insister davantage sur la sensibilisation et l'éducation au développement, - particulièrement des jeunes – utilisant pour cela les supports médiatiques (traditionnels ou alternatifs) appropriés. La solidarité et la justice, et non la charité, doivent être au cœur des messages de communication. Ceci permettra aussi améliorer les relations UE-Afrique.
  - c. Les ONG doivent approfondir l'analyse de la relation entre politique et dans les relations Afrique UE et développer une plus grande expertise afin de participer de manière plus informé dans les différents processus politiques.

### 3. La Stratégie UE-Afrique devrait:

- a. Accorder plus d'attention à participation systématique des ONG dans la mise en place et le contrôle de la stratégie, sur différents niveaux. Les ONG du nord et du sud devraient travailler ensemble, et saisir cette opportunité pour établir des partenariats de long terme – basés sur les plateformes Nord-Sud et les réseaux existants<sup>1</sup>, et centrés sur les populations, qui permettront de développer et consolider des mouvements de solidarité ;
- b. Assurer l'existence de fonds adéquats et suffisants afin de permettre à la Société Civile véritablement participer à la mise en place et le contrôle de la stratégie.

## **ATELIER 3: PARTENARIAT ET DEVELOPPEMENT**

### **Recommandations aux Gouvernements et Chefs d'État:**

#### **Préambule:**

Note sur le sujet de: pourquoi on parle de société civile et pas d'acteurs non gouvernementaux

Nous accueillons favorablement la stratégie commune, que nous considérons comme une étape importante dans la relation entre les deux continents, espérant favorisera un vrai changement dans ces relations.

Toutefois, pour être efficace, nous croyons que la stratégie doit refléter une reconnaissance et une compréhension mutuelle des différents contextes. L'Union Africaine est une structure très jeune tandis que l'Union Européenne est une institution plus âgée et plus établie.

Par ailleurs, la société civile a le potentiel d'ajouter une réelle valeur à ce processus si sa participation est assurée dès sa mise en œuvre. Or, les représentants de la société civile participants à ce Forum estiment que le temps et la nature des processus de consultation mis en place autour de la stratégie n'ont pas été suffisants pour permettre que les populations des deux continents s'en approprient véritablement.

La stratégie ne couvre pas toutes les questions importantes qui touchent aux relations UE-Afrique. Par conséquent, elle doit être considérée comme une partie d'un processus plus vaste, en constante évolution. Dans ce contexte, les décideurs politiques, devront garantir suffisamment de flexibilité afin que cette stratégie puisse s'ajuster aux nouveaux défis et intégrer dans ses orientations la voix de la société civile.

Pour que la stratégie soit efficace il faut, au delà des déclarations cosmétiques, mettre en place de vrais mécanismes de responsabilisation.

---

<sup>1</sup> Par exemple : les ONG du nord avec des partenariats dans le sud /CONCORD, etc.

### **Recommandations aux décideurs politiques:**

Les décideurs politiques doivent garantir un engagement et une volonté politique vrais afin que cette stratégie soit réellement mise en place et qu'elle réussisse. Les mécanismes existants doivent être renforcés et les ressources adéquates trouvées, afin de garantir que les promesses faites soient tenues.

En terme de ressources, les gouvernements doivent, en premier lieu, atteindre leurs engagements d'aide, sans détourner les fonds réservés aux engagements déjà pris (particulièrement en ce qui concerne le Fond Européen de Développement – FED). Actuellement, il n'y a aucun fond régional ou Pan-Africain consacré à la stratégie. De plus, les fonds régionaux du FED seront employés pour mettre en application les APE dont le processus de négociation a été sérieusement fragilisé et que la majorité de pays africains n'est pas en mesure et disposé de signer actuellement. Si ces accords venaient à se concrétiser, les parties devront trouver des fonds additionnels pour leur mise en place.

Le plan d'action, tel qu'actuellement défini, ne souligne pas suffisamment les questions transversales, telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, et ne spécifie pas la façon dont les groupes marginalisés participeront et bénéficieront de ce processus stratégique. Pour que celui-ci réussisse, il sera nécessaire d'une part, de mettre en place des fonds destinés aux autorités locales et aux organisations de la société civile et d'autre part, de créer des espaces adéquats de participation, dans l'ensemble du processus (planification, budgeting, évaluation, etc.).

Si le principe partenariat centré sur les personnes est réel, le rôle de la société civile doit être souligné, et ce à tous les niveaux (local, national, régional, continental et intercontinental). Nous invitons les gouvernements à soutenir et encourager cette participation dans les différentes phases d'élaboration, mise en place, contrôle et évaluation de ce Partenariat. En particulier, nous devons participer aux efforts de communication afin de nous assurer que les citoyens connaissent et puissent être partie prenante dans sa mise en place et son évaluation. Ceci sera possible si de vraies moyens et ressources pour les deux continents sont mis à disposition à cet effet.

### **Recommandations à la Société Civile :**

Nous, les participants de ce forum, croyons que notre partenariat doit être basé sur les principes de l'apprentissage mutuel, la reconnaissance de la diversité et l'indépendance de la société civile face aux gouvernements, le respect des décisions prises conjointement, la responsabilité partagée. Nous devons nous assurer de travailler, ensemble, à la réalisation d'objectifs communs dans un esprit partagé de solidarité.

Un tel partenariat ne pourra exister qu'avec la mise en place de ressources adéquates, une confiance mutuelle, une appropriation de la société civile, ainsi qu'au moyen d'une information partagée, ainsi que des flux de communications et des délais appropriés.

**Nous invitons la société civile à considérer les recommandations suivantes concernant l'action, l'élaboration des agendas, les processus de « lobbying » le contrôle et l'évaluation:**

- Reconnaître la nécessité de créer un climat de confiance et d'investir dans notre volonté politique propre,
- Être ouvert, savoir nous écouter les uns aux autres et aller vers les autres organisations de la société civile et mouvements sociaux,
- Créer des mécanismes innovateurs pour garantir un dialogue continu ;
- Renforcer les partenariats dans l'encadrement de l'éducation au développement en Europe, principalement dans les nouveaux Etats Membres pour renforcer la sensibilisation de l'opinion publique sur les Pays en Développement que le public en général ne connaît pas;
- Soutenir et encourager la sensibilisation de la société civile, principalement sur le rôle qu'elle peut jouer en Afrique
- Utiliser les médias et les stratégies de communication créatives pour mettre en place les agendas et activités de sensibilisation ; Développer des stratégies destinées à mieux gérer les déséquilibres de pouvoir et capacités différenciées des sociétés civiles d'Europe et d'Afrique ;
- Créer nos propres espaces afin de permettre un partage d'expériences et un apprentissage mutuel entre organisations de la société civile
- Garantir l'utilisation des structures de contrôle déjà existantes au sein des OSC, afin d'éviter la duplication, le drainage de ressources et une division potentielle entre les organisations, Renforcer les structures de la société civile africaine et européenne, en particulier en appui aux groupes marginalisés,
- Analyser de l'état réel des relations entre l'Union Européenne et l'Union Africaine avec leurs citoyens,
- Améliorer les liens entre la société civile et les représentants élus,
- Partager les bonnes pratiques et stratégies d'influence politique (*advocacy*), y compris celles qui ont pour but de favoriser la consultation et la participation de la Société Civile.

**Bonnes pratiques:**

- AIDWATCH,
- SOCIALWATCH ( Bénin)
- Le Malawi - Budgeting participatif - **Participation stratégique et lobbying des commissions parlementaires** – contrôle du budget par la société civile - **décentralisation** pour une planification au niveau local.
- Campagne des 15%- engager les gouvernements à investir dans la santé à partir des budgets nationaux afin de garantir des investissements de long terme, complété par les fonds de l'Aide au Développement, dans les systèmes et infrastructures. Partager des exemples de bonne pratique de processus de consultation de la société civile, en Europe et en Afrique.

**Autres questions :**

- Possibilité d'établir un système de scoring sur la stratégie.
- Coopération autour de lignes thématiques spécifiques.
- Éviter le chevauchement de projets.

- Renforcer les organisations de société civile dans leur capacité à appuyer les communautés marginalisées dans leur recherche d'accès à des aides budgétaires.
- Renforcer la durabilité des financements par la mise en place de systèmes novateurs comme la micro-finance
- Consolider par le biais de la formation, la capacité des OSC de distribuer l'aide.

## **ATELIER 4: MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT**

### **CONCLUSIONS/PROPOSITIONS**

#### **Concept :**

Les Migrants sont ceux qui vivent hors de leurs pays d'origine.

#### **Double citoyenneté :**

Les OSC proposent :

1. L'adoption, par tous les pays, d'une législation permettant aux migrants de bénéficier d' une vraie double citoyenneté ;
2. L'adoption, par tous les pays, de mécanismes encourageant et rendant possible la participation des migrants dans l'activité politique, tant dans les pays d'origine (lors des élections présidentielles et législatives), que dans les pays d'accueil (lors des élections locales) ;
3. La consultation des associations de migrants dans le processus de prise de décisions qui les concerne directement.

#### **Le Rôle des organisations de la Société Civile :**

Les OSC doivent :

1. Promouvoir la ratification par les Gouvernements, des Conventions des Droits Humains liés relatifs à la migration, notamment la Convention des Nations Unies sur la Protection du droit des Travailleurs Migrants et leurs Familles ;
2. Établir une relation plus grande et plus forte entre les OSC et les Parlements, et promouvoir les processus d'influence des décisions politiques (« lobbying ») ;
3. Alerter les autorités et les populations sur la nécessité de supprimer les politiques qui, tant dans le nord que dans le sud, sont à l'origine des déséquilibres économiques et sociaux menacent les conditions de vie des populations et causant les migrations.
4. Promouvoir le travail en réseau, non seulement avec les ONG de Développement, mais aussi avec les syndicats, les organisations de paysans, les associations de travailleurs, les associations de migrants, rapprochant et intensifiant les relations entre ces acteurs de la société civile dans le but d'élaborer conjointement des stratégies et mettre en place des actions à différents niveaux ( nord-nord, sud-sud et nord-sud) ;

5. Garantir que les Accords et Traités qui seront signés entre l'UE et les États ou Institutions Africaines respectent le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire des populations;
6. Établir des stratégies conjointes de lobbying entre les OSC du nord et du sud (particulièrement dans les pays où il n'y a pas de parlement élu) défendre activement les droits des citoyens.

### **Mobilité:**

Les OSC proposent :

1. Que la mobilité soit entendue, non pas comme un moyen de réalisation économique, politique ou sociale, comme un droit du citoyen ;
2. Qu'au lieu de à émettre de visas de courte durée, les pays donnent la priorité à l'émission de visas de longue durée, permettant ainsi au migrant de planifier sa projet de vie sur un plus long terme;
3. Que la liberté de circulation et la mobilité soient intégralement adoptés, non seulement en ce qui concerne les relations sud-nord, mais aussi nord-sud, et y inclure la possibilité de ne pas retourner dans le pays d'origine ;
4. Que la mobilité soit réglementée et facilitée, afin de permettre au migrant de participer au développement de son pays d'origine, y compris au niveau des processus politiques.

### **Transferts:**

Les OSC proposent :

1. Aux pays d'adopter des systèmes sûrs, peu chers et transparents de transferts de fonds des migrants vers les pays d'origine.

### **Diaspora:**

Les OSC recommandent :

1. À tous les pays d'origine de considérer leur diaspora comme un important partenaire de développement et non comme une menace.